La sécurité de la chaîne alimentaire relève de la compétence du Ministre de la Santé publique.
Au sein de l'administration, les compétences sont partagées entre le **Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement** (SPF SPSCAE) et **l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire** (AFSCA).

Le **SPF SPSCAE** s'occupe ici du volet normatif. Il se charge de l'établissement des normes de produits, des normes pour la lutte contre les maladies animales et des normes et de la stratégie de contrôle en matière de bien-être des animaux.

Quant à l'**AFSCA**, elle est une entité rendue autonome qui accomplit des missions dans le domaine de l'évaluation des risques (action du Comité scientifique) et dans celui de la gestion des risques (élaboration d'une politique de contrôle et exécution d'un plan de contrôle) ainsi que sur le plan de la communication du risque.
Les principales tâches de l'AFSCA sont :

_ le contrôle, l'examen et l'expertise des produits alimentaires et de leurs matières premières à tous les stades de la chaîne alimentaire,

_ le contrôle et l'expertise de la production, de la transformation, de la conservation, du transport, du commerce, de l'importation et de l'exportation des produits alimentaires et de leurs matières premières, ainsi que des sites où se passent ces opérations ,

_ l'octroi, la suspension et le retrait des agréments et des autorisations pour pouvoir exercer certaines activités dans la chaîne alimentaire,
_ l'intégration et l'élaboration de systèmes de traçage et d'identification des produits alimentaires et de leurs matières premières dans la chaîne alimentaire ainsi que leur contrôle,

_ la communication à l'attention des secteurs et des consommateurs (*collecte, classement, gestion, archivage et diffusion de toute information relative à sa mission …*).

Outre les compétences attribuées à l'AFSCA en vertu de la loi du 4 février 2000 relative à sa création et de l'AR du 16 novembre 2001 lui confiant des missions complémentaires, différents protocoles et accords de coopération sont venus renforcer, compléter ou encore préciser ses compétences.

En ce qui concerne l'**eau destinée à la consommation humaine**
_ eau du robinet ou eau de distribution : compétences des autorités régionales (*Direction des Eaux souterraines et du Contrôle de l'Eau*) ;

_ eaux se trouvant dans les établissements du secteur alimentaire (*eau en bouteilles, cannettes, …*) : contrôle de la qualité des eaux, de la compétence de l'AFSCA ;

_ eau destinée à la consommation humaine **conditionnée dans des contenants « privés »** : analyse à l'intervention du « Médecin Inspecteur d'Hygiène » du Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Santé.

Certaines mesures particulières peuvent être imposées par COFECO via le CCProv :

Eau potable

- Avertir les sociétés de distribution d'eau potable de la situation.

- Recommander l'arrêt du pompage dans les eaux de surface jusqu'à ce qu'on puisse, sur base de mesures, garantir la qualité de l'eau.

- Assurer l'approvisionnement d'eau potable uniquement à partir des captages souterrains (protégés de la contamination directe)

- Mettre en place un contrôle de la contamination des eaux de nappe (suite à la percolation) visant à déceler toute augmentation de la radioactivité des eaux souterraines. En fonction des résultats, interdire au besoin de consommer l'eau de distribution.

Eaux de puits

- Recommander que les eaux de puits soient régulièrement contrôlées quant à leur niveau de contamination (nappes peu profondes plus sujettes à contamination à partir de dépôts sur les sols).

Eaux de pluies

- Nécessité de découpler les alimentations des citernes d'eaux pluviales jusqu'à ce que le niveau de radioactivité des eaux collectées diminue à un niveau compatible avec leur utilisation.

- Recouvrir et obturer les ouvertures de la réserve d'eau pluviale.

Animaux producteurs de lait (en particulier vaches, …)

- Rentrer à l'étable les animaux en lactation et alimentation en eau et fourrages non contaminés.

- Fermer portes et fenêtres des bâtiments (étables, silots, granges, …) et couper la ventilation

- Interdiction de consommer de l'eau provenant de réservoirs en plein air ou des cours d'eau (eaux de surface).

- Faire procéder, à l'intervention des laiteries, à l'enlèvement du lait (réfrigéré) entreposé dans les installations qui pourraient être exposées aux retombées radioactives.

- Préparer un endroit de stockage du lait susceptible d'être contaminé.

Animaux producteurs de viande

- Retirer le bétail des prairies contaminées ou risquant de l'être ; autant que possible, rentrer les animaux à l'abri des éventuelles retombées (étables ; hangar ; …) et fermer portes et fenêtres du bâtiment.

- Le cas échéant, envisager l'évacuation du bétail pour autant qu'il y ait un manque d'étables dans la zone affectée, que la zone soit suffisamment petite et que les moyens de transports soient disponibles à terme.

Betteraves

- Couvrir les tas de betteraves récoltées

- Procéder à l'enlèvement (préventif) des tas de betteraves ne pouvant être recouverts dans les zones susceptibles d'être affectées par les éventuelles retombées radioactives (transfert vers des zones non affectées ou vers les sucreries … situées hors zones pouvant être contaminées).

Fourrage

- Fermer portes et fenêtres des bâtiments contenant des fourrages (fenils, hangars, granges,…) déjà récoltés

- Couvrir les réserves constituées dans des lieux non fermés

Maïs

- Fermer et recouvrir les silots

Fruits et légumes frais

- Couvrir autant que possible les cultures maraîchères
- Fermer, obturer les serres + locaux servant au stockage et couper la ventilation

Matériel

- Mettre sous couvert (bâcher ou dans la mesure du possible abriter dans des lieux fermés) le matériel qui doit entrer en contact avec les produits (désileuse, pailleuse,…)

Listing agriculteurs

Dénomination	Adresse	Tel	GSM
LAGNEAU Karin	Rue du Ruisseau 1b – Huy	085 71 35 29	0495 25 06 92
PEETERS André	Chemin de Morogne, 3 – Ben Ahin	085 61 20 46	
LA HAIE AUX RENARDS sprl	Rue sur les Heids, 6 – Huy	085 23 27 63	
SURLEMONT – BOVY	Rue du Cricifix, 1 – Huy	085 21 22 63	0477 54 60 48
BONTEMPS François	Route de Hamoir, 89 – Huy	085 21 74 55	0476 40 92 70
FERME MEDARD sprl	Rue de Wawehaye, 52 – Huy	085 21 68 21	0498 21 97 23
DEWEZ Pierre	Rue du Crucifix, 9 – Huy		0497 88 66 76
AGRI ROEULX sprl	Rue d'Italie 42 – Huy		0475 46 78 53
LAFFUT Rudi	Rue Minechamps, 13 – Huy	085 84 21 95	0474 11 68 57
MATHIEU Luc	Chemin de Nalonsart, 10 – Huy	085 21 16 68	0478 42 24 94
LHOEST Armand	Rue du Mont Falise, 181 – Huy	085 23 41 33	
NICOLAY Luc	Rue Thienogrives, 6 – Huy	085 84 37 52	0473 71 25 01
DIRICK Alain	Rue Axhelière, 37 – Huy	085 25 02 39	0477 89 75 15
MALHERBE Françoise	Chemin des Trinitaires, 1 – Huy	085 84 13 83	0477 58 29 55
BEAUPAIN Willy -Cédric	Rue de la Sarte à Ben, 12 – Ben Ahin	085 23 08 38	0473 50 05 72
CHARLIER Danielle	Rue de Mavelin, 10 – Huy	085 23 69 99	
BOUCHET Sophie	Rue de la Vallée, 1 – Huy	085 84 44 20	0473 12 85 38
VAN DAELE-MERKERS	Rue Champ de Bousalle, 4 – Huy	085 84 54 77	0475 57 72 62
VAN DAELE Marc et Arnaud	Chaussée de Dinant, 15 – Huy	085 21 38 45	0479 67 90 40
VAN DAELE Marc et Gilles	Rue de la Vachresse, 12 – Huy	085 21 38 45	0472 77 40 87
DEWEZ COLLET Michel	Rue du Vieux Moulin, 7 – Ben Ahin	085 61 16 39	
BEAUPAIN Victor	Rue du Puits, 4 – Huy	085 23 61 05	0472 33 81 36
DUCHESNE JM	Rue Beaufort, 7-1 – Ben Ahin	085 21 76 30	
LERSON Edgard	Rue Saint Roch, 21 – Ben Ahin	085 21 56 60	
DEGEE – BRICHARD	Rue E. Vandervelde, 89 – Huy		0498 66 08 23
GENDEBIEN Gauthier	Chaussée de Dinant, 53 – Huy	085 25 25 80	
DONNAY-BECKERS Simone	Petit Bois, 11 – Tihange	O85 21 65 99	
WILMOTTE Benoit	Rue Notre Dame, 10 – Huy		0476 94 46 99

LAMONTAGNE Louis-Joseph	Chemin de Morogne, 2 – Ben Ahin	085 61 13 34	
SEUTIN-DELVAUX Emile	Chefhaid, 16 – Ben Ahin	085 21 79 52	
NICOLAS Thierry	Rue sur les Heids, 5 – Ben Ahin	085 23 27 63	
PENASSE Luc	Rue du Ruisseau, 2A – Ben Ahin	085 23 59 64	
BRICHARD JL	Rue de Wazimont, 9 – Huy		0494 76 29 36
DOUFFET-DEVILLE et Fils	Ferme du Bois de Bailly, 11 – Huy	085 21 43 91	
DENYS Raphael	Rue de la Neuville, 3 – Huy	085 21 38 07	0476 75 94 19
NINANE Luc	Route de Hamoir, 7 – Huy	085 21 18 25	0477 77 62 13
MEEKERS-MARNETTE	Chemin des Trinitaires, 5 – Huy	085 23 47 58	
HALLEUX Pascal	Place Saint Denis, 1 – Huy	086 36 60 03	
LAMONTAGNE-FISENNE	Chaussée de Dinant, 56 – Huy	085 21 22 82	0485 62 49 22
PREMONT Joseph	Chemin de Scry, 2 – Huy	085 61 13 78	